

Les informations techniques

Certification ISO-NF/UPEC - Classements UPEC/PEI - Antiglissance - Résistances aux acides - Caractéristiques Générales

CLASSEMENT UPEC

Le classement UPEC est fondé sur quatre critères symbolisés par quatre lettres qui désignent :

- **U** : usure due aux effets de la marche (résistance à l'abrasion)
- **P** : poinçonnement dû au mobilier fixe ou mobile (résistance mécanique)
- **E** : comportement à l'égard de l'eau et de l'humidité
- **C** : résistance aux agents chimiques et tachants domestiques

C'est un classement de durabilité en fonction de l'usage ou "classement d'usage" qui caractérise à la fois les exigences relatives à un ouvrage de revêtement de sol et les performances des matériaux qui en permettent la réalisation.

Chaque lettre est munie d'un indice numérique (ou alphanumérique) qui augmente avec la sévérité d'usage ou avec le niveau de performances.

Toutefois, en plus du choix d'un revêtement de classement UPEC au moins égal à celui du local, la maîtrise du bon comportement en oeuvre passe par :

- un entretien efficace régulier et bien adapté,
- une protection efficace contre les éléments abrasifs ou salissants,
- une qualité de pose correcte dans le respect des règles de l'art (cf. NF P61-202.1, DTU 52.1 et Cahiers de prescriptions techniques).

CLASSEMENT UPEC DES LOCAUX SELON LES CRITÈRES D'USAGE*									
LOCAUX	Classement UPEC des locaux				LOCAUX	Classement UPEC des locaux			
MAISONS INDIVIDUELLES					BÂTIMENTS CIVILS OU ADMINISTRATIFS, PUBLICS OU PRIVÉS				
Entrée, séjour, couloir, escalier	U2S	P2	E1	C0	Bureau collectif	U3	P3	E1	C0
Cuisine	U3	P2	E2	C2	Salle de réunion, salle de conférence	U3	P2	E1	C0
Salle de bains	U2	P2	E3	C1	Salle publique de réunion	U3S	P3	E1	C1
Chambre	U2	P2	E1	C0	Restaurant d'entreprise	U3S	P3	E1	C1
Balcon, loggia, terrasse	U3	P3	E3	C2	Salle polyvalente	U3S	P3	E2	C1
IMMEUBLES COLLECTIFS					BÂTIMENTS HOSPITALIERS				
Hall d'entrée	U4	P2	E2	C0	Hall public de circulation (gare,...)	U4	P3	E3	C1
Couloir, palier d'étage, escalier	U3	P2	E1	C0	Cuisine collective et annexes : - pour utilisation modérée ou normale - pour utilisation intense	U4 U4	P3 P4S	E3 E3	C2 C2
Espaces extérieurs : coursive, escalier, seuil d'entrée	U4	P3	E3	C2	BÂTIMENTS COMMERCIAUX				
BÂTIMENTS COMMERCIAUX					BÂTIMENTS COMMERCIAUX				
Magasin à faible fréquentation	U3S	P2	E2	C1	Cabinet de toilettes, sanitaires collectifs	U3	P3	E2	C2
Magasin à moyenne fréquentation	U4	P3	E3	C2	Chambre de type courant	U3	P3	E3	C2
Commerce d'alimentation, café-bar	U4	P3	E2	C2	Salle d'exams, salle de soins	U4	P3	E3	C3
Hypermarché	U4	P4S	E3	C2	Accueil, salle d'attente	U4	P4	E3	C2
Galerie marchande de centre commercial (sans matériels d'entretien lourds)	U4	P3	E3	C2	Salle d'opération, d'examen radiologique	U4	P3	E3	C3
					Laboratoire d'analyses	U4	P3	E3	C3

* Extrait du cahier 2999 du CBTS

CORRESPONDANCE UPEC / PEI

U2 <-> PEI II

U2S <-> PEI III

U3 <-> PEI IV

U3S <-> PEI V

U4 <-> HC (grès cérame ou grès étiré brut hors classement PEI)

RÉSISTANCE À L'ABRASION : CLASSEMENT PEI (Porcelaine Enamel Institute - USA)

La résistance à l'abrasion est égale à la dureté de l'émail sous l'action d'usure provoquée par le cheminement ou par le frottement de corps mécaniques (chariots, etc...).

Cette action d'usure par frottement est étroitement liée à la conjugaison des agents mécaniques (semelle en caoutchouc, semelle en cuir, etc...) et abrasifs avec l'intensité du trafic.

En respect de la norme EN ISO 10545-7, les carreaux sont classés en fonction de leur destination d'utilisation à l'intérieur de quatre classes, définies ainsi :

PEI II *Produits destinés à des milieux soumis à un trafic très léger et à une abrasion basse : salles de bains, chambres à coucher ; en appartements, salles à manger, séjours sans liaison directe avec l'extérieur.*

PEI III *Produits destinés à des milieux soumis à un trafic léger avec une action abrasive moyenne : entrées, dégagements, etc... à l'exception des cuisines.*

PEI IV *Produits destinés à des milieux soumis à un trafic normal : maisons individuelles y compris les cuisines ; immeubles, bureaux publics, restaurants, magasins (excepté le carrelage se trouvant sous les caisses, les comptoirs d'établissements publics et les passages restreints obligatoires).*

PEI V *Produits destinés à des milieux soumis à un trafic plus élevé ne nécessitant pas la pose d'un grès cérame.*

Remarque :

Lorsque les conditions d'emploi dans les locaux privés ou publics se révèlent trop élevées et n'autorisent plus la pose de carreaux en grès émaillé à cause d'un trafic ou d'un piétinement intense et trop localisé (ex. halls de gare, boulangeries, etc...), l'utilisation de grès cérame pressés ou étirés, non émaillés de classement U4 est recommandée.

[Certification ISO-NF/UPEC](#) - [Classements UPEC/PEI](#) - [Antiglissance](#) - [Résistances aux acides](#) - [Caractéristiques Générales](#)